

Compte rendu du CTP Commun

du 11 janvier 2010

Ce CTP Commun à la filière gestion publique et gestion fiscale est présidé par Monsieur Patrick NAERT, Administrateur Général des Finances Publiques de la Meuse.

Ordre du jour :

- 1 – Situation des emplois,
- 2 – Horaires variables de la DLU,
- 3 – Questions diverses.

- = - = - = - = - = -

FO avait décidé de boycotter le premier CTP Commun du 06 janvier 2010 au regard des suppressions d'emplois dans le département.

Cependant la politique de la " chaise vide " conduisant trop souvent l'administration à décider seule du sort de ses agents, FO, dûment mandaté par ses adhérents, a décidé de siéger en deuxième séance de ce CTP.

Il est à noter l'absence de toutes les autres organisations syndicales.

1 – Situation des emplois

Les représentants F.O rappellent les préoccupations de l'ensemble des services DGFIP sur les points suivants : effectifs insuffisants, suppressions d'emplois qui fragilisent sans cesse les structures, conditions de travail stressantes, charge de travail trop souvent inadaptée et trop importante par rapport à l'effectif.

FO regrette également que les tâches accueil et téléphone sont mal comptabilisées dans le calcul de l'ORE.

A cela s'ajoutent les dysfonctionnements récurrents d'applications nationales :

- HELIOS, accompagné de notes volumineuses de mises à jour. Sur ce thème, FO demande à la direction la rédaction de notes de synthèse (de type "FLASH") précisant les points de mise à jour essentiels d'Hélios.
- CHORUS : FO souligne également que la mise en place de CHORUS, dont l'ergonomie est à revoir, alourdit considérablement la tenue du fichier immobilier de l'Etat au service FRANCE DOMAINE. Il s'ensuit une gestion domaniale beaucoup plus lourde que par le passé.

Filière gestion publique : -5 emplois

Au préalable, quelques remarques du Président :

- le département perd 5 emplois B et C qui seront ponctionnés sur les emplois de la Direction : résultat ORE ex Trésorerie Générale : en surnombre pour les postes " pôle financier (PSF) ", " Secrétariat, Accueil, chargé de mission ", " comptabilité ", " dépense ", " recouvrement et produits divers ".
- Les postes sont en déficit global d'au moins deux agents après recalcul de l'ORE du poste de Verdun.
- Des postes restent déficitaires : Spincourt, PROM, Ancerville, Beausite, Montmedy-Damvillers, Verdun (cf commentaire ci après), Vigneulles et Clermont en Argonne.
- 6 postes ont moins de 5 agents : Beausite, Etain, Vigneulles, Fresnes, Spincourt, Stenay.
- concernant le *service " comptabilité-dépense-produits divers "*, l'administration s'engage à tout faire pour que les agents puissent mener à terme leurs missions malgré l'impact des suppressions de postes à venir suite à l'entrée en vigueur de la réforme du comptable assignataire, la Meuse n'étant pas retenue en ce sens.
- Les travaux du *SIP de Verdun* démarreront la première semaine de février. L'administration prévoit au préalable une réunion avec l'ensemble des agents concernés.

FO demande le **recalcul ORE** concernant le *poste de Verdun*. En effet, le départ d'un agent (pour Vigneulles)

non comptabilisé et une longue maladie le met en déficit d'un poste et non en excédent comme indiqué dans le tableau des effectifs. FO demande également la consignation de cette anomalie dans le procès verbal.

FO souhaite connaître le nombre de dossiers arrivés au *PRS filière gestion publique* depuis sa création :

Réponse : très peu de dossiers (5) qui sont pour le moment traités par la responsable de cette structure.

L'administration estime qu'un minimum de 150 à 200 dossiers justifie l'affectation d'un agent filière gestion publique sur cette entité.

FO demande si l'emploi à pourvoir au PRS filière gestion publique a trouvé preneur.

Réponse : non

FO demande si une personne connaissant la comptabilité, acceptant de faire des stages pour apprendre ce métier, et ayant quelques connaissances en recouvrement pourrait faire acte de candidature.

Réponse : oui. Cependant si la mutation est interne au département, il faudrait compenser le départ de l'agent par l'affectation d'une autre personne pour éviter de fragiliser le poste.

FO s'interroge sur la comptabilité gestion publique du PRS.

Réponse : à l'heure actuelle, aucune comptabilité gestion publique n'est opérée du fait de l'absence de traitement de dossiers. Des stages vont être proposés aux agents pour mener à bien cette mission.

FO souhaite connaître où en est le projet de déménagement de la *paierie départementale* (située Place Reggio) sur la Cité Administrative de Bar le Duc.

Réponse : attente de lisibilité concernant la place disponible suite aux déménagementx de services prévus en février 2010. Une étude sera alors menée l'objectif étant de relocaliser au plus vite l'ensemble des trésoreries sur la Cité Administrative.

FO demande si la permanence de Souilly sera bien maintenue dans le temps.

Réponse : aucun projet à court terme n'est prévu concernant la fermeture éventuelle de Souilly.

Filière fiscale : -7 emplois

Suppressions de postes :

Site de BAR LE DUC :

- 1 C Direction suite à mutualisation de tâches dues à la fusion
- 1 B IAD ORDOC dont le travail est désormais assuré par le cadre A adjoint au responsable du SIP
- 1 C SIP suppression pure et simple
- 1 C SIE suppression pure et simple

Site de VERDUN:

- 1 B services communs dont le travail sera assuré fin 2010 par le cadre A adjoint au responsable du SIP
- 1 C IAD suppression pure et simple
- 1 C SIE suppression pure et simple

Transformation de postes :

- 1B ICE Bar le Duc en 1 A ICE Bar le Duc pour professionnaliser davantage cette structure
- 1 C SIE Verdun en 1 B SIE Verdun pour renforcer la technicité de la structure
- 1 C CDI Verdun en 1 B CDI Verdun pour renforcer la technicité de la structure

Redéploiement local :

1B EDRA sans résidence en 1 B SIE Bar le Duc pour palier au départ d'1/2 agent au PRS

Implantation :

1C EDRA sans résidence pour le transfert de la taxe professionnelle AU SIE

FO demande s'il est envisagé, à terme, la création d'un *secteur unique au SIP de Bar le Duc*.

Réponse : non car le remodelage de la structure a déjà été revu depuis peu par la création de deux secteurs géographiques au lieu de trois. Aucun autre changement n'est prévu.

FO s'inquiète du fait que l'*agent de l'accueil commun au SIP de Bar le Duc* est souvent seul avec, en plus du

standard, l'accueil de l'ancien CDIF et celui de l'impôt sur le revenu, sans compter la prochaine perspective de l'accueil du recouvrement. Autrement dit, la charge dévolue à cet agent a considérablement évolué en très peu de temps ce qui lui génère une source de stress intense.

Réponse : l'agent d'accueil est là pour répondre aux questions simples des contribuables. En période de pointe d'appels téléphoniques et de réception, c'est au chef de service qu'il incombe de mesurer l'ampleur de la charge et de la répartir vers les services concernés.

FO souhaiterait connaître si la certification du *SIP de Commercy* a vocation à être étendue aux autres SIP du département. FO souligne que cette procédure très stressante et très contraignante est peu adaptée au regard du travail surabondant auquel les agents doivent faire face tous les jours.

Réponse : non

La présente politique de suppressions d'emplois conduit inexorablement à l'application et/ou l'augmentation du nombre de *maintiens à résidence*. FO rappelle que deux agents C de Bar le Duc sont déjà concernés par cette mesure stressante et que c'est déjà trop. FO demande que lui soit communiqué le nom des deux prochains agents concernés par une telle mesure.

Réponse : à venir, la liste des prochaines personnes concernées n'ayant pas été amenée en séance.

Concernant le *SIE de Bar le Duc*, FO attire l'attention de la direction sur la situation catastrophique de l'emploi dans la structure avec la perte d'un cadre C "caisse", un cadre C "recouvrement", un poste C vacant à l'enregistrement, le départ imminent d'une personne pour l'étranger et le congé maternité d'une agent.

Réponse : cette situation sera amoindrie par la transformation d'un B EDRA sans résidence en un B SIE, le poste de l'enregistrement est maintenu et devrait être disponible dès le prochain mouvement, la baisse du seuil de dépôt obligatoire par téléTVA devrait diminuer la saisie des chèques de manière conséquente. FO exprime son scepticisme face à cet argumentaire et souligne que le nombre de postes lui semblent nettement insuffisant au regard des tâches à répartir, suite aux suppressions de postes, sur des agents déjà surbookés!

FO demande si la tenue de la comptabilité PRS gestion fiscale par le SIE va perdurer.

Réponse : des stages de formation vont bientôt être proposés aux agents PRS à l'issue desquels ils devraient être en mesure d'assumer eux même la comptabilité.

Vote sur les emplois : FO : Contre , Administration : Pour

2 – Horaires variables de la DLU

Préalablement à l'établissement du nouveau règlement horaires variables présenté en séance, FO avait consulté ses adhérents situés à la DDFIP (ex Trésorerie Générale) afin d'avoir une démarche constructive et participative en rapportant les sollicitations de chacun.

Règlement sur les horaires variables :

a/ Horaires variables

4 modules de durée de travail ont été proposés individuellement au choix de chacun :
36H12, 37H30, 38H, 38H30.

Plages fixes : 9H30 – 11H30 / 14H - 16H

Plages variables : début : 7H30 / fin : 19H

Plage déjeuner : 11H30-14H avec un décompte minimum de 45 minutes

Crédit de fin de mois : +12 heures

Débit de fin de mois : - 12 heures

Ecrêtement : le premier du mois suivant.

Amplitude d'une journée de travail : 10H, le surplus étant écrêté.

Récupération : 1 journée ou 2 demi journées par mois, excepté pour les agents à 50 ou 60% qui eux bénéficieront au maximum d'une demi journée par mois.

Les récupérations sont à poser un jour à l'avance et peuvent être refusées en cas de nécessité de service

En cas de présence uniquement le matin, l'agent devra terminer au plus tard à 13H15.
S'il ne travaille que l'après midi, l'agent commencera son service au plus tôt à 12H15.

Vote : FO : Pour , Administration : Pour

b/ Heure de Fermeture

Suite la requête de FO et d'autres agents, la fermeture de la Direction Départementale des Finances Publiques est désormais fixée à 16H30.

Les horaires d'ouverture au public sont donc 8H30-12H et 13H30-16H30.

Vote : FO : Pour , Administration : Pour

c/ Mise en place d'AGORA

Le nouveau système de pointage informatique AGORA va être mis en place au 1er février 2010 à la DDFIP. Pour l'heure et dès le feu vert du service Ressources Humaines de la direction, les agents pourront saisir bientôt leurs congés, autorisations et récupérations d'heures.

Plus tard, la fonctionnalité de cette application sera étendue aux frais de déplacements et à la paye.

Les chefs de service ont reçu récemment une formation à AGORA.

Une note descriptive et une fiche de première connexion seront diffusées aux agents pour l'utilisation de ce système.

AGORA sera à terme déployé dans chaque trésorerie avec un nouveau règlement sur les horaires variables.

3 – Questions diverses

– -Mise en place d'un ACMO (agent chargé de la mise en oeuvre de l'hygiène et de la sécurité dans le département)

au 1er janvier 2010.

FO demande sur quelle quotité de travail va s'effectuer le travail dédié à cet agent.

Réponse : en attendant des notes de la Centrale plus précises sur ce point, les anciennes règles de gestion des ACMO continuent de s'appliquer. Dès connaissance de la nouvelle réglementation, une lettre de mission sera établie et précisera la quotité de travail, la nature de la mission..ETC....

– -Concernant les tickets restaurants, la direction précise qu'aucun prélèvement de titre ne sera effectué sur ½ journée non travaillée contrairement à ce qui se passait en filière gestion publique (ex.récupération d'heures sur ½ journée).

– -FO demande un point sur le DUERP (document unique de l'examen des risques professionnels).

Réponse : élaboration en cours, ce point sera abordé lors du prochain CHS.

-Enfin, FO demande la mise en place de panneaux d'affichage syndicaux pour toutes les organisations syndicales dans les sites ainsi que la mise en place d'un accueil des nouveaux arrivants par l'ensemble des organisations syndicales de la DLU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*La section FO et ses représentants vous remercient de votre confiance.
N'hésitez pas à leur transmettre toutes vos questions ou sollicitations.*

*Représentants F.O. :
Jean-Pierre AGAZZI, Philippe CABOCEL
Jean-Marc REMY, Caroline PAIRAULT*